

<https://www.snetap-fsu.fr/Pays-de-La-Loire-Preavis-de-greve-19-mars-2026.html>



Pays de La Loire - Préavis de grève 19 mars 2026

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 13 mars 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le Directeur Général,

Madame la Directrice Régionale,

Par la présente, le SNETAP-[FSU](#), membre de l'Élan commun, et le SEA-[UNSA](#) déposent à la demande des personnels des [EPLEFPA](#) des Pays de la Loire un préavis de grève le jeudi 19 mars 2026.

Par cette action, les personnels des établissements entendent dénoncer les graves menaces qui pèsent sur les [CFPPA](#) des Pays de la Loire, les formations qu'ils dispensent et donc la mission de Service Public qu'ils remplissent et par voie de conséquences sur la situation financière des [EPL](#) ligériens (pourtant déjà extrêmement fragile) et bien évidemment sur l'emploi dans ces centres.

Les personnels des centres de formation professionnelle et continue demandent à ce que le Conseil Régional des Pays de la Loire, la [DRAAF](#) des Pays de la Loire, les EPL des Pays de la Loire, le [GIP](#) Agriformation puissent entamer un dialogue et faire disparaître les menaces qui pèsent sur les centres.

Il s'agit notamment de la modification du montant des heures de formation attribuées à chaque lot pour l'année 2026 qui seraient très inférieur au volume horaire minimum prévu contractuellement par l'appel d'offres (étant entendu, selon ce dernier, que seul le nombre d'heures minimum engage l'administration). Il s'agit également de la nouvelle règle (celle de financer des places de formation supplémentaires) mais à la condition que le ou la formé.e possède à son entrée en formation une promesse d'embauche. Pour qui connaît notre secteur de formation, notamment pour les BPREA, ce processus est totalement inadapté et inopérant. En effet, une partie des personnes en formation se destinent à l'installation et donc à un parcours qui rend impossible cette promesse d'embauche. De plus, aucune entreprise ne peut s'engager sur une embauche presque 1 an à l'avance.

Cette situation entraînerait par la baisse des volumes d'heures de formation (une division par 2 voire 3 dans certains départements) inévitablement des suppressions de postes (plus de 5 postes de formateurs dans certains centres) et donc un véritable plan social dans nos CFPPA. Elle conduirait à accepter des mesures en complète contradiction avec les objectifs de la LOSARGA et l'objectif de former 30% de femmes et d'hommes en plus pour répondre au défi du renouvellement des générations.

Par ce préavis, nous vous demandons d'intervenir, Monsieur le Directeur Général, Madame la Directrice Régionale, afin qu'un véritable dialogue puisse être rétabli entre les personnels et l'administration et le Conseil régional.

Soyez assurés, Monsieur le Directeur Général, Madame la Directrice Régionale de notre détermination à défendre l'accès des usagers à la formation continue dans le service public ainsi que les personnels des CFPPA des Pays de la Loire.

Frédéric Chassagnette, Laurence Dautraix, co-Secrétaires Généraux du SNETAP-FSU

Valérie Bouget, Yoann Vigner, Co-Secrétaire Régionaux PDL du SNETAP-FSU

Manuel Deveaud, Secrétaire Général du SEA-UNSA

Patricia Métais, Secrétaire Régionale PDL du SEA-UNSA